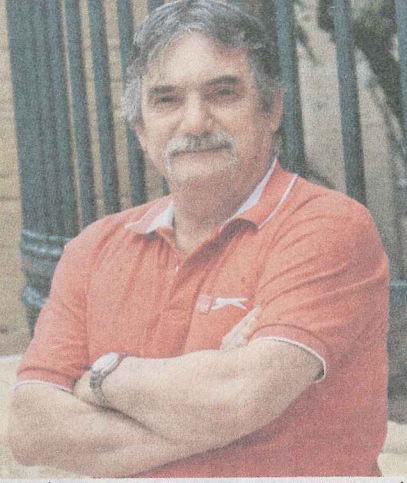


« Parce que certains se disent pourquoi les uns et pas les autres et parce qu'il y a l'impression qu'on peut commettre des fautes et ensuite s'en exonérer. »

François Hollande, le 16 mai dernier, pour enterrer la proposition de loi d'amnistie sociale.

15 000

C'est, en euros, avec un an de prison, la peine maximale pour refus de prélèvement d'ADN en cas de délit.



Les cinq syndicalistes, tous militants CGT. Jean-Paul Barnaud, Cristel Coste, Gérard Dionizio, Christian Osete et Didier Marchand posent

devant le muret de la sous-préfecture de Roanne qu'ils ont tagué en 2010, lors du mouvement contre la réforme des retraites. Ils se préparent à la suite de leur combat judiciaire.

À Roanne, cinq vies qui tanguent pour un tag

Pour quelques slogans peints sur un mur lors du mouvement des retraites en 2010, Cristel, Gérard, Jean-Paul, Christian et Didier, militants CGT, sont la cible d'un acharnement judiciaire. L'attaque provoque un élan de solidarité nationale.

Roanne (Loire), envoyée spéciale.
C'est un petit pan de mur jaune, de même pas un mètre de hauteur, qui court sous les grilles de la sous-préfecture à Roanne. Le 23 septembre 2010, à six heures du matin, des slogans hostiles au président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy, et au député UMP de la ville, Yves Nicolin, ont été peints dessus, avant de disparaître quelques heures plus tard sous les lances à eau des services municipaux. Depuis, il n'y a plus rien à voir. Mais, aussi incroyable que cela puisse paraître dans une Roanne marquée par des décennies de

lutte sociale contre la casse du textile, ces quelques grammes de peinture ont provoqué un tsunami dans la vie des cinq militants CGT qui, ce matin-là, avaient décidé d'exprimer leur nouvelle opposition à la réforme des retraites. Depuis bientôt trois ans, ils font l'objet d'un incroyable acharnement judiciaire qui les a conduit à deux reprises, bientôt trois, devant les tribunaux, et leur a fait connaître les domiciles de l'interpellation et de la garde à vue.

Ce jour-là, le 23 septembre 2010 donc, la France se prépare à une nouvelle journée d'action nationale contre la réforme des retraites lancée par le gouverne-

ment Sarkozy, qui veut imposer l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge de départ de 60 à 62 ans. À l'appel de tous les syndicats, le mouvement a commencé au printemps, puis repris après l'été, avec une mobilisation dès le 7 septembre. Le 23 s'annonce plus gros encore. À Roanne, 25 000 manifestants sont attendus. « En assemblée générale, on avait dit qu'il fallait être plus visibles encore, raconte Cristel Coste, l'une des cinq. On avait décidé de peindre les slogans à l'avance, tout le long du trajet de la manifestation. » Au petit matin, ceux qu'on n'appelle pas encore « les cinq » se donnent rendez-vous avec bombes de peinture et

leur relaxe, en arguant que, puisqu'ils ont été dispensés de peine, il ne serait pas proportionné de les condamner pour refus de prélèvement d'ADN. L'avocat estime « aberrant » que la police soit allée chercher les militants chez eux et les ait gardés plusieurs heures en garde à vue, au lieu de leur faire parvenir simplement la convocation devant la justice.

pochoirs. Tous fonctionnaires, ils sont des figures locales de la CGT : cuisinier de métier, Didier Marchand est secrétaire du syndicat à l'hôpital de Roanne, où militent également Cristel Coste, agent de service, et Gérard Dionizio, employé à la logistique. Christian Osete et Jean-Paul Barnaud, techniciens, animent de leur côté la CGT chez Nexter, ex-Giat, l'arsenal de Roanne. Ils sèment le parcours de tags invectivant Sarkozy mais surtout l'ancien maire de la ville, Yves Nicolin : « Casse-toi, pôv' con », « Bon à rien », « Fossoyeur des retraites ». Ils ont presque fini lorsque, à 6 heures du matin, devant la sous-préfecture, les policiers débarquent, confisquent leur matériel, et les emmènent au poste, avant de les relâcher deux heures plus tard.

CONDAMNÉS À RIEN, CERTES, MAIS CONDAMNÉS
« C'est là que le cycle infernal a commencé, raconte Christian Osete. On était méfiants, on savait qu'on allait ramasser, mais on ne s'attendait pas à tout ce qui est arrivé. » Quelques semaines plus tard, l'es-

« Si on acceptait le fichage, on baissait les bras, on remettait en cause tout notre engagement. »
Didier Marchand

calade commence. Ils apprennent que le député a porté plainte contre eux pour « outrage », et le sous-préfet pour « dégradation volontaire d'un bien public ». Aussitôt, la CGT met en place un comité de soutien qui commence à s'activer au point que, au printemps 2011, les deux plaintes sont retirées par « volonté d'apaisement ». L'affaire devrait s'arrêter là, mais le procureur décide de maintenir les poursuites. En septembre, les « cinq » se retrouvent devant le tribunal correctionnel de Roanne. Alors qu'il pensent écoper d'amendes symboliques, ils sont relaxés pour les faits d'outrage, mais condamnés pour « dégradation légère d'un bien public » à 2000 euros d'amende chacun, avec une inscription au casier qui, en tant que fonctionnaires, peut entraîner leur révocation. Ils font appel mais découvrent que le procureur les a précédés, estimant que la peine est insuffisante. Un an plus tard, audience à la cour d'appel de Lyon qui, le 19 novembre 2012, les juge coupables, mais sans peine, ni inscription au casier. Le soulagement est énorme et, une deuxième fois, ils pensent pouvoir tourner la page.

Mais début mai, le ciel tombe à nouveau sur la tête, sous forme d'une convocation

au commissariat pour un prélèvement d'ADN destiné au Fichier national des empreintes génétiques (Fnaeg, voir ci-contre). Ils ont été condamnés à rien, certes, mais condamnés, ce qui laisse à la justice la possibilité, certes absurde, de demander leur fichage. Après mûre réflexion, ils décident de « repartir comme en 40 » et de refuser le prélèvement, sachant qu'ils s'exposent ainsi à de nouvelles poursuites. Le 23 mai, ils prennent rendez-vous avec le sous-préfet pour lui expliquer leur refus d'être fichés comme des criminels. Ils s'attendent à recevoir une convocation pour le tribunal, mais le lendemain, à 6 heures du matin, les policiers débar-

quent à 18 ans, la militante n'a rien perdu de sa ténacité, mais garde en tête l'« humiliation » de la garde à vue, le bruit lancinant des portes qui s'ouvrent et se ferment, « comme dans un cachot ». Jean-Paul, de son côté, a couché sur le papier le « cauchemar » de ces six heures dans une cellule répugnante et des provocations de certains policiers au « regard belliqueux ». À la sortie, il a sangloté d'émotion en voyant qu'à l'appel de la CGT, deux cents camarades de tout le département étaient venus illico presto les attendre devant le commissariat : « Voir cette famille, là, c'était fort », se souvient-il. Pour Christian, c'est sa femme Gilette, encore toute retournée, qui glisse que l'affaire n'a pas arrangé sa santé, à lui, et qu'elle, elle n'en menait pas large, ce 23 mai où elle a pris le volant de la voiture avec son mari planqué à l'arrière, pour faire faux bond aux policiers. Quant à Gérard, il assure dans une colère froide qu'« il y aurait eu un fait divers » si les policiers avaient frappé à sa porte : « J'assume tout ce que j'ai fait depuis le début, mais venir mêler mes enfants à tout ça... »

« CETTE SOLIDARITÉ, C'EST NOTRE FORCE »
Lui aussi fils d'un militant de la CGT et conseiller municipal PCF sous Jean Auroux, Didier Marchand dit avoir pris le plus gros coup avec la convocation pour l'ADN : « Dans la tête des gens, le fichage est vraiment considéré comme crimes sexuels et délinquance, c'est lourd à porter. Si on acceptait le fichage, on baissait les bras, on remettait en cause tout notre engagement syndi-

cal. Derrière nous, il y a tous les autres, il ne fallait pas ouvrir la brèche. Depuis le début, on se bat avec l'idée de ne pas rester concentrés sur nous, que cette affaire concerne beaucoup d'autres militants en France, qu'il faut dire stop. » Comme les autres, il est écœuré que les socialistes aient rejeté la proposition de loi du Front de gauche pour l'amnistie des syndicalistes : « Je ne me faisais pas d'illusions sur leur courage politique, mais ce qui m'a choqué, c'est l'amalgame avec les casseurs du PSG et les militants contre le mariage pour tous, c'est un véritable déni de l'histoire de la CGT. »

« Ce qu'ils ont vécu, ça a aussi pesé sur leurs familles, leurs amis, pendant deux ans et demi », constate Serge Le-noir, secrétaire de l'union locale CGT de Roanne et cheville ouvrière de la résistance collective qui s'est organisée autour des cinq. À chaque étape de l'affaire, la CGT et le comité de soutien ont rassemblé plusieurs centaines de personnes, en soutien aux militants. Et puisque l'acharnement continue, la mobilisation monte en puissance avec un rassemblement national à Roanne pour la défense des libertés, le 5 novembre prochain, jour du procès pour refus de prélèvement d'ADN.

« Ce qu'ils ont vécu, ça a aussi pesé sur leurs familles, leurs amis, pendant deux ans et demi », constate Serge Le-noir, secrétaire de l'union locale CGT de Roanne et cheville ouvrière de la résistance collective qui s'est organisée autour des cinq. À chaque étape de l'affaire, la CGT et le comité de soutien ont rassemblé plusieurs centaines de personnes, en soutien aux militants. Et puisque l'acharnement continue, la mobilisation monte en puissance avec un rassemblement national à Roanne pour la défense des libertés, le 5 novembre prochain, jour du procès pour refus de prélèvement d'ADN.

« Cette solidarité, c'est notre force »
Le Fnaeg a été créé en 1998, par le gouvernement Jospin, trois mois après l'arrestation de Guy Georges. Il est élargi en 2001, sous Jospin toujours, par la loi Vaillant de sécurité quotidienne. On y ajoute alors que le système des infractions constatées (Stic) contient 20 % de fiches erronées. Mais qu'en est-il du Fnaeg ?

Un fichage ADN devenu massif

Créé en 1998 pour les crimes sexuels, le Fnaeg regroupe désormais plus de deux millions de personnes, pour 137 infractions.

Le véritable bond quantitatif est opéré par la loi Sarkozy de sécurité intérieure, en 2001. À présent, le Fnaeg regroupe 137 infractions, dont les vols, les tags, l'arrachage d'OGM, les dégradations... « Autant d'infractions où l'ADN n'est pas utilisé pour résoudre l'enquête. Comme dans le cas de Xavier Mathieu, le leader des Conti, condamné pour une dégradation », souligne Matthieu Bonduelle. Présenté comme un moyen de lutte contre la récidive, le Fnaeg concerne à présent un grand nombre de personnes qui ne sont pas ancrées dans la délinquance. Et qui ne sont coupables de rien. En 2012, 80 % des plus de deux millions de personnes fichées au Fnaeg sont considérées comme « présumées innocentes », ce qui n'empêchera pas que leur empreinte soit conservée vingt-cinq ans. « Ce fichier a été largement dévoyé, estime Matthieu Bonduelle. Un débat démocratique doit avoir lieu sur le sujet pour remettre à plat le fichage et son contrôle. » Le travail de la Commission informatique et libertés a permis de montrer que le système des infractions constatées (Stic) contient 20 % de fiches erronées. Mais qu'en est-il du Fnaeg ?

« Ce qu'ils ont vécu, ça a aussi pesé sur leurs familles, leurs amis, pendant deux ans et demi », constate Serge Le-noir, secrétaire de l'union locale CGT de Roanne et cheville ouvrière de la résistance collective qui s'est organisée autour des cinq. À chaque étape de l'affaire, la CGT et le comité de soutien ont rassemblé plusieurs centaines de personnes, en soutien aux militants. Et puisque l'acharnement continue, la mobilisation monte en puissance avec un rassemblement national à Roanne pour la défense des libertés, le 5 novembre prochain, jour du procès pour refus de prélèvement d'ADN.

FANNY DOUMAYROU

MENHI FIKRI